



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DE LA COMMUNE  
DE GIMONT**

**Séance du 26/06/2025**

Le 26/06/2025 à 20h00, le conseil municipal de la commune de Gimont, légalement convoqué le 19/06/2025, s'est réuni à la mairie en salle du conseil municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck VILLENEUVE, Maire de la Commune.

**Nombre de conseillers :** 23 en exercice

**Étaient présents :** 20 formant la majorité des membres en exercice

Franck VILLENEUVE	Hélène BARAYRE	Noël LARRIEU
Isabelle RAFEL	Liliane GAUTRAND	Arlette COLAVITTI
Pierre-Olivier PLANCHAND	Caroline GAURAN	Régis DARIES
Hélène ROZIS-LE BRETON	André POLO	Bruno GABRIEL
Charlotte BALLARIN	Alexis CHAMPOISEAU	Evelyne JARNOT
Patrick JEANDENAND	Jean-Pierre FILLOUSE	Sylvie VARIN
Jacques CHOUNET	Jean-Claude DOUTRE	

**Absent :**

**Ont donné pouvoir :**

Madame Corinne CACICEDO a donné procuration à Madame Caroline GAURAN

Madame Marie-Thérèse HORGUEDEBAT a donné procuration à Madame Arlette COLAVITTI

Monsieur Laurent MAMPRIN a donné procuration à Madame Sylvie VARIN

**Secrétaire de séance :** Madame Liliane GAUTRAND

**Votants :** ..... 23

**Votes exprimés :** 23

**Assistait à la séance :** Monsieur Florian CHAMPEIL, directeur des services

**DELIBERATION N°2025-06-45**

**MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIGNE TER AUCH-TOULOUSE**

Monsieur Bruno GABRIEL expose à l'assemblée,

La ligne TER Auch-Toulouse est un trait d'union essentiel entre le département du Gers, sa préfecture et la métropole toulousaine, tant d'un point de vue économique et social qu'environnemental.

Cette offre publique de mobilité douce est bien entendu primordiale dans le contexte actuel du changement climatique et de la nécessaire réduction des émissions carbone qu'il impose à nos sociétés.

Mais cette ligne ne sert pas uniquement à voyager directement entre les deux principales villes qu'elle relie. Ainsi, nombre de gimontoises et de gimontois l'utilise tous les jours pour aller par exemple à Auch, Aubiet, L'Isle Jourdain, Colomiers ou Toulouse. Nous pouvons citer nos jeunes pour leur scolarité ou leurs études supérieures, nos seniors pour leurs rendez-vous médicaux trop souvent éloignés de leur domicile, ou nos actifs pour leur travail. Elle permet également aux personnes extérieures à la commune d'y venir pour le travail, nos marchés ou le tourisme.

C'est pourquoi notre bastide de Gimont a identifié la gare de Gimont-Cahuzac comme un point structurant essentiel de son développement futur porté par le dispositif régional de revitalisation territoriale « contrat centres-bourgs » et le programme national de soutien à la dynamique locale « Petites villes de demain ».

Par cette motion, le conseil municipal de Gimont veut alerter l'Etat sur les risques actuels de forte limitation voire de suspension du transport ferroviaire des personnes sur la ligne Auch-Toulouse si celle-ci ne dispose pas rapidement des investissements nécessaires à sa maintenance, et sur les conséquences désastreuses que cela impliquerait pour notre commune et pour son territoire rural. La commune de Gimont souhaite qu'un accord tripartite entre l'Etat, SNCF Réseau et la Région Occitanie soit rapidement trouvé dans lequel chacun contribuera équitablement à la remise à niveau nécessaire à son fonctionnement normal de cette ligne TER.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

**D'ADOPTER** la motion de soutien pour la ligne TER AUCH-TOULOUSE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Franck VILLENEUVE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.